

REPUBLIQUE DU BENIN

~~~~~

MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DE L'ANALYSE ECONOMIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

~~~~~

CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE

~~~~~

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE



**HUITIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION  
DU PROGRAMME DES ENQUETES, ETUDES ET TRAITEMENT  
DE L'ANNEE 2014**

**RAPPORT DE LA SESSION**

***EXAMEN DU DOSSIER TECHNIQUE DE L'« ENQUETE-CADRE DE LA PECHE ARTISANALE  
MARITIME AU BENIN »***

Septembre 2014

Le vendredi 12 septembre 2014, s'est tenue dans la salle de réunion n°307 du bâtiment INSAE la huitième session extraordinaire de la Commission du Programme des Etudes, Enquêtes et Traitement (CPEET) au titre de l'année 2014. L'objectif principal de cette séance de travail est d'examiner les documents techniques de l'enquête statistique intitulée « **Enquête cadre en pêche artisanale maritime** » en vue de la délivrance des avis d'opportunité et de conformité du Conseil National de la Statistique (CNS). Cette opération est conduite par la Direction des Pêches du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DP/MAEP) dans le cadre de la mise en place d'une base de données pour alimenter le Système d'Information Régional Pêche (SIRP) de l'UEMOA.

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

Le lancement des travaux de la commission a été marqué par l'allocution de bienvenue de Monsieur Jules DAGA, Directeur chargé de la Coordination Statistique à l'INSAE. Dans son allocution, le DCSFR a souhaité au nom du DG-INSAE la bienvenue aux commissaires et à toutes les personnes ressources. Après avoir remercié les commissaires pour leur engagement habituel, il a réprécisé qu'à l'issue de cet atelier l'opportunité et la conformité technique de l'enquête telle que conçue à travers son dossier technique doivent être appréciées. Enfin, tout en rappelant l'importance de cette opération pour le développement harmonieux du sous-secteur de la pêche maritime artisanale, le DCSFR-INSAE a invité les commissaires à faire preuve d'abnégation et de professionnalisme en vue de la formulation de critiques constructives dans le but d'améliorer si nécessaire la qualité du dossier technique soumis au visa.

Après son allocution, Monsieur Jules DAGA a présenté le projet d'ordre du jour qui a été adopté par la plénière. Les points inscrits à cet ordre du jour se présentent comme suit :

- Discussion générale sur le cadre conceptuel et méthodologique de l'enquête-cadre,
- Constitution des groupes et restitution de leurs travaux,
- Appréciation de l'accord du visa préalable du CNS à l'enquête-cadre.

Enfin, le Directeur chargé de la Coordination Statistique a procédé à la mise en place du présidium devant conduire les travaux de la session. Ce présidium est composé comme suit :

- **Président** : Edgard Yves DIDAVI, personne ressource,
- **Secrétaire** : Edgard VIOU, représentant de la DPP/MJLDH,
- **Rapporteur** : Gillis GOGAN, cadre à l'INSAE.

La séance a connu la participation effective de vingt-sept (27) cadres dont quatorze (14) provenant des ministères sectoriels et de la BCEAO, neuf (9) de l'INSAE, une (1) personne ressource et trois (3) représentants de la Direction de Pêches. La liste exhaustive des participants est annexée au présent rapport.

A l'entame des travaux proprement dits, le président de séance a laissé la parole aux soumissionnaires pour exposer le cadre conceptuel de l'enquête-cadre.

## **I-) DISCUSSION GENERALE SUR LE CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE**

Abordant ce premier point à l'ordre du jour, Monsieur Aristide Gnikpo FASSINO de la Direction des Pêches, a présenté aux commissaires le cadre conceptuelle et méthodologique de l'enquête-cadre. A cet effet, il a articulé sa présentation en trois phases à savoir : (i) contexte et problématique, (ii) architecture des liens entre les outils de collecte et (iii) démarche méthodologique.

Au terme de cet exposé, les commissaires ont exprimé des préoccupations qui tournent autour des points suivants :

- le profil auquel doit satisfaire les agents de terrain n'est pas précisé,
- la pertinence d'affecter les départements de l'atlantique et du littoral c'est-à-dire Cotonou et Ouidah à seul superviseur,
- les précautions prises pour que sur le site de débarquement les enquêteurs primaires ne prennent pas en compte les mêmes unités de pêches surtout que dans certain cas la sélection des UP à enquêter se fera par choix raisonnée,
- le document méthodologique ne présente pas clairement le plan de sondage appliqué, la taille de l'échantillon définitif et la stratégie de communication.

En réponse à ces différentes préoccupations, Monsieur Aristide Gnikpo FASSINOU a apporté des éclaircissements résumés comme suit :

- Les contraintes budgétaires n'ont pas permis de mettre deux (2) superviseurs dans l'atlantique-littoral mais les discussions seront relancées à cet effet,
- Ce sont les agents de pêches qui constituent le personnel de terrain mais la précision de leur profil sera insérée dans un nouveau guide méthodologique adapté au cas du Bénin,
- Aucune confusion dans le tirage des UP n'est possible car il y a pour chaque site de débarquement un seul enquêteur primaire et les dispositions sont prises pour que la règle du choix raisonnée soit respectée selon les méthodes prescrites,
- L'effectif des UP varie beaucoup d'un site de débarquement à l'autre, ce qui fait que la taille de l'échantillon total ne sera connue qu'à la fin des opérations de terrain. En effet, la taille de l'échantillon à extraire dans les sites de débarquement d'au moins 100 UP est fixée au plafond de 50 UP mais celles des autres sites représentants 50% du site ne sont pas connues à l'avance.

## **II-) CONSTITUTION DES GROUPE D'EXAMEN DU DOSSIER TECHNIQUE**

A la suite de toutes ces discussions qui ont permis à tous les commissaires de s'enquérir des objectifs, du cadre conceptuel et méthodologique de l'enquête-cadre soumis au visa du CNS, le président de séance a lancé l'inscription des participants dans chacun des deux (2) groupes précédemment définis par l'équipe d'organisation de la session. Ainsi, les deux (2) groupes de travail ont été constitués comme suit :

- Groupe n°1 dont les termes de référence consistent essentiellement à apprécier la pertinence des différentes rubriques de la démarche méthodologique de l'enquête-cadre, la conception du questionnaire « Membre équipage+Ménage » et sa cohérence avec les objectifs visés.
- Groupe n°2 dont les termes de référence consistent essentiellement à apprécier respectivement la conception des questionnaires « Site de débarquement », « Liste des unités de pêche » et « Unité de pêche » et évaluer leur cohérence avec les objectifs visés.

Le groupe n°1 est présidé par Monsieur Moïse ILAYE, de la DPP-MDGLAAT et a pour rapporteur Madame Dénise AKAKPO SOGBADJI de la DPP-MTPT. Le groupe n°2 est présidé par Madame Esther KINSOU de la DSEE-INSAE et a pour rapporteur Monsieur Bernard AKITIKPA de la DPêches-MAEP.

### **III-) RESTITUTION DES TRAVAUX DES GROUPES D'EXAMEN DU DOSSIER TECHNIQUE**

A l'issue de l'examen des documents techniques par les groupes constitués et de la restitution de leurs résultats à la plénière, les recommandations de fonds qui suivent ont été formulées par les commissaires :

➤ ***Sur le document méthodologique de l'enquête-cadre***

- Séparer la méthodologie du manuel d'instructions et en faire un document à part et bien structuré à intituler « protocole de l'enquête-cadre »,
- Faire ressortir clairement la problématique de l'enquête en la retirant de l'introduction,
- Faire ressortir clairement et distinctement les objectifs généraux et spécifiques de l'enquête en ce qui concerne la pêche maritime artisanale,
- Préciser dans la méthodologie les résultats essentiels issus de la pré-enquête et l'exploitation qui en a été fait,
- Compléter la liste des définitions à la page 6 du manuel et les harmoniser également avec celles utilisées par l'INSAE (par exemple le concept de ménage),
- Etablir dans le protocole de l'enquête un chronogramme en précisant les activités, les tâches et leurs durées d'exécution,
- Détailler le budget de l'opération en permettant une lecture claire de ses différentes rubriques,
- Remplacer dans le plan de communication la radio Ahémé FM par une autre plus habileté à couvrir la zone.

➤ ***Sur tous les questionnaires***

- Faire une mention de la loi statistique en précisant le respect du secret statistique interdisant la divulgation des informations personnelles des enquêtés,
- Adapter le découpage administratif à celui du Bénin,
- Prévoir des cases pour les questions dont les réponses sont numériques,
- Harmoniser en cas de déphasage entre le manuel et les questionnaires la numérotation des questions, les modalités de réponse et les terminologies utilisées,
- Insérer au niveau introductif de chaque questionnaire un texte pour permettre aux agents enquêteurs de présenter les objectifs de l'enquête.

➤ **Sur le questionnaire « Site de débarquement »**

- A la question 1.5 mettre « l'enquêté principal » c'est-à-dire celui qui répond au questionnaire et non « enquêtés » au pluriel,
- A la question 2.12 mettre micro mareyage telle que précisé dans le manuel,
- A la question 2.13 préciser si « régulière » ou « occasionnelle »,
- A la question 3.1 ajouter la modalité « autres » et lui donner le code « Au »,
- A la question 3.4 insérer « si oui » avant de poser la question.

➤ **Sur le questionnaire « Liste des unités de pêche »**

Aucune observation spécifique n'est formulée à ce niveau.

➤ **Sur le questionnaire « Unité de pêche »**

- A la question 2.7 mettre des ronds au lieu des cases conformément au manuel d'instructions car les réponses possibles sont uniques et non à choix multiples,
- Aux questions 3.5 et 3.8 mettre des grilles.

➤ **Sur le questionnaire « Membre équipage + Ménage »**

- A la question 4.1 préciser la modalité « autres »,
- A la question 8 prévoir la modalité « ne sait pas »,
- A la question 11 l'enquêteur doit savoir grâce à une inscription dans le manuel d'instructions que le total des pourcentages doit donner 100,
- A la question 5.2 mettre des cases au lieu des pointillés,
- A la question 6.1 mettre 6 tout simplement au lieu de 6.1.

Les observations de forme sont consignées directement dans les documents témoins tenus par les rapporteurs des deux (2) groupes. Ces documents ont été transmis en séance à l'équipe de pilotage de l'enquête.

#### **IV-) APPRECIATION DE L'ACCORD DU VISA DU CNS A L'ENQUETE-CADRE**

Au regard des différents débats menés et des éclaircissements apportés par les représentants de la Direction des Pêches, les commissaires jugent opportune la réalisation

de l'enquête-cadre. Néanmoins, du point de vue technique, ils invitent le soumissionnaire à une prise en compte effective dans un délai d'une semaine soit au plus tard le 19 septembre 2014 des recommandations urgentes telles que celles relatives au document méthodologique et à la formation des agents de terrain. Les autres recommandations devront être prises en compte pour l'amélioration au niveau régional des outils de collecte de la prochaine édition de l'enquête-cadre.

Ainsi, la commission autorise, au nom du CNS, la délivrance du visa statistique à l'opération intitulée « *Enquête-cadre en pêche artisanale maritime* » sous réserve de la prise en compte des recommandations urgentes. Ce visa recouvre *un avis d'opportunité et de conformité technique*.

#### V-) QUESTION DIVERSE

En marge des travaux effectués, il a été apporté à l'attention des commissaires deux informations à savoir :

- Membres du groupe ad'hoc de finalisation du dossier technique du RNA
- Représentant de la CPEET dans le comité national du RNA.

#### CLÔTURE DE LA SESSION

Au cours de la cérémonie de clôture, le DCSFR, Monsieur Jules DAGA a remercié au nom du Secrétaire du CNS, tous les commissaires et les personnes ressources pour l'ampleur et la qualité du travail abattu au sein des deux (2) groupes de travail et au cours de la plénière. Il a invité les soumissionnaires à prendre en compte les contributions de la commission au cours de la formation des agents de terrain et veiller à leur prise en compte dans les outils de collecte de la prochaine édition de l'enquête.

Enfin, il a souhaité aux commissaires un bon retour dans leurs structures respectives avant de déclarer close la septième session extraordinaire de la Commission du Programme des Etudes, Enquêtes et Traitement (CPEET) au titre de l'année 2014.

Fait à Cotonou, le 12 septembre 2014

Le rapporteur

## LISTE DE PRESENCE

| N°                          | Nom et Prénoms               | Structure             |
|-----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| <b>Commissaires</b>         |                              |                       |
| 1.                          | AHOSSI Euloge Prudent        | DPP/MESRS             |
| 2.                          | DAGBENONBAKIN Erick Damase   | DPP/MDAEP             |
| 3.                          | AKOTOME Franck Olivier       | DDPD ATL/LIT          |
| 4.                          | AKAKPO SOGBADJI Dénise       | DPP/MTPT              |
| 5.                          | MILOHIN Merleau              | DPP/MJSL              |
| 6.                          | BAMIGBOTCHE Marius           | DPP/MCTIC             |
| 7.                          | VIOU Edgard                  | DPP/MJLDH             |
| 8.                          | ILAYE Boni Moïse             | DPP/MDGLAAT           |
| 9.                          | AHOKPOSSI Mathurin           | DPP/MISPC             |
| 10.                         | KPONOU Renaud                | DPP/MERPMEDER         |
| 11.                         | KOUASSI M. Marcel            | DPP/MAEP              |
| 12.                         | VIDEHOUEYOU GOUSSANOU Joëlle | CCIB                  |
| 13.                         | HOUEDOKOU Wilfried           | BCEAO                 |
| <b>Personnes ressources</b> |                              |                       |
| 14.                         | DIDAVI Edgard                | Ancien de la DPP/MAEP |
| 15.                         | AGUIAR Luc                   | DCSFR/INSAE           |
| 16.                         | GOGAN Gillis                 | DCSFR/INSAE           |
| 17.                         | DOSSOU Fèmi Christian        | DCSFR/INSAE           |
| 18.                         | DAGA Jules                   | DCSFR/INSAE           |
| 19.                         | KINSOU Esther                | DSEE/INSAE            |
| 20.                         | HOUEHA Jeannine              | DED/INSAE             |
| 21.                         | DESSOUASSI Corneille         | DSS/INSAE             |
| 22.                         | HLIHE Edouard                | DTIP/INSAE            |
| 23.                         | GUEDEGBE Darius              | DCSFR/INSAE           |
| <b>Soumissionnaires</b>     |                              |                       |
| 24.                         | GANGBAZO Kasseau Herman      | DPêches/MAEP          |
| 25.                         | AKITIKPA Bernard             | DPêches/MAEP          |
| 26.                         | GNIKPO Aristide              | DPêches/MAEP          |